



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2026-03-09

Séance du mercredi 11 mars 2026

Date convocation :  
3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi onze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Nombre de membres  
en exercice  
22

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Régine PESENTI, Emmanuelle NITOT, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Présents  
19  
Votants  
22

Pouvoirs : Stéphanie MENEGHINI à Danielle MECA, Dominique PASQUIER à Luc VEYRAT, Véronique TERRANA à Josette VELAY

Secrétaire de séance : Rino BENELLI

### Objet : M57 BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le rapport de Monsieur Luc VEYRAT, adjoint délégué aux finances ;

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2026 de la commune dont les sections sont arrêtées comme suit :

VOTE BP 2026 M57		
<u>FONCTIONNEMENT</u>	2025 (pour mémoire)	2026
RECETTES	3 834 958, 12 €	3 810 921, 71 €
DEPENSES	3 834 958, 12 €	3 810 921, 71 €

  

<u>INVESTISSEMENT</u>	2025 (pour mémoire)	2026
RECETTES	4 576 577, 52 €	2 976 338, 96 €
DEPENSES	4 576 577, 52 €	2 976 338, 96 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 de la commune selon les montants ci-dessus arrêtés ainsi que la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter le présent budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Rino BENELLI

Le Maire,  
Yvon BONZI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publiée le : **17 MARS 2026**

Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture  
030-213002959-20260311-2026-03-09-BF  
Date de télétransmission : 17/03/2026  
Date de réception préfecture : 17/03/2026